

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉPÔT À TERME (Particulier)

À : AfrAsia Bank Limited

Date : ____ / ____ / ____

Information relative au titulaire : ☐ Résident ☐ Non-Résident

Ce document autorise AfrAsia Bank Limited à créer un contrat de dépôt à terme au nom de :

Titulaire principal : _____

_____ Numéro CIF : _____

Co-titulaire : _____

_____ Numéro CIF : _____

(A compléter si le titulaire est mineur)

Nom du mineur : _____

_____ Numéro CIF : _____

Tuteur légal : _____

_____ Numéro CIF : _____

DÉTAILS DU DÉPÔT À TERME

Devise : ☐ MUR ☐ EUR ☐ USD ☐ GBP ☐ Autres _____

MONTANT DU DÉPÔT À TERME

En Chiffres : _____

En Lettres : _____

Durée du placement : _____ (jours, mois, années)

Taux d'intérêt convenu _____ % par an (fixe)

_____ % par an (Taux d'épargne + _____ % par an - applicable uniquement en MUR)

Provenance des fonds : _____

(Joindre toute pièce justificative pertinente.)

DÉTAILS DU COMPTE* DE RÈGLEMENT (Compte sur lequel sera prélevé le montant du dépôt et sur lequel seront crédités le capital et les intérêts à la date d'échéance)

Numéro de compte : _____

PERIODICITE DE VERSEMENT DES INTÉRÊTS : ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle ☐ Échéance

INSTRUCTIONS À L'ÉCHÉANCE

☐ Renouveler uniquement le capital et verser les intérêts sur le compte identifié ci-dessus *

☐ Renouveler le capital et le montant d'intérêts courus reconduits pour la même période au taux d'intérêt en vigueur à la date de l'échéance) *

☐ Verser le capital et les intérêts à l'échéance sur le compte identifié ci-dessus. (Pas de renouvellement automatique)

Ce contrat de dépôt à terme sera géré :

- ☐ Individuellement par _____
- ☐ Soit par _____ ou _____
- ☐ Collectivement par _____ et _____
- ☐ Si le titulaire est mineur, le compte sera géré par le tuteur légal.

(Pour comptes joints)

Les fonds tenus dans ce contrat de dépôt à terme appartiennent à et sont la propriété de :

- ☐ M/Mme/Mlle _____ uniquement
En cas de décès du titulaire de compte, le solde appartiendra à ses héritiers.
- ☐ Collectivement, M/Mme/Mlle _____
- ☐ et M/Mme/Mlle _____
Si le contrat de dépôt à terme est géré uniquement par l'un des titulaires, en cas de décès de l'un d'eux, le solde appartiendra au(x) titulaire/s survivant/s.
- ☐ Collectivement, M/Mme/Mlle _____
- ☐ et M/Mme/Mlle _____
Si le contrat de dépôt à terme est géré « conjointement » par tous les titulaires, en cas de décès de l'un des titulaires, le solde sera partagé de manière égale entre le titulaire survivant et les héritiers du titulaire défunt.
- ☐ Mineur _____
- ☐ En cas de décès du titulaire principal et du co-titulaire _____
Le solde sera partagé de manière égale entre les héritiers des deux titulaires

Ces instructions demeureront valides sauf si je/nous vous en informons autrement au moins deux jours avant l'échéance du dépôt à terme. Si pour une raison quelconque, je/nous devons résilier le dépôt à terme avant l'échéance susmentionnée, les conditions suivantes seront applicables :

- (a) Aucun intérêt ne sera payable ou exigible si le dépôt a été résilié dans les trois mois suivant la date du dit dépôt.
- (b) En cas de résiliation par le client 3 mois après la date du dit dépôt, la banque se réserve le droit d'ajuster le taux d'intérêt contractuel pour prendre en compte les conditions du marché ainsi que la période du dépôt, au moment de la résiliation. Par conséquent, le montant des intérêts courus sera recalculé. Si au moment de la résiliation, des intérêts ont déjà été versés, la banque se réserve le droit d'appliquer une pénalité ne dépassant pas 1% par an pour la période comprise entre la date de résiliation et la date d'échéance contractuelle.
- (c) En cas de résiliation par la banque dans l'exercice de son droit de compensation, la banque se réserve le droit d'ajuster le taux d'intérêt contractuel pour prendre en compte les conditions du marché et la période du dépôt, au moment de la résiliation. Par conséquent, le montant des intérêts courus sera recalculé.
- (d) Un dépôt faisant l'objet d'un nantissement et servant de garantie à la banque ne peut être résilié de manière anticipée tant que le nantissement n'a pas été levé par la banque.
- (e) Le renouvellement automatique du dépôt à terme doit être limité à une période de sept ans après sa date d'échéance initiale conformément à la Banking Act de 2004.

Je/Nous confirme/confirmons que les fonds ne sont aucunement connectés à quelque activité financière illégale, conformément aux lois contre le blanchiment d'argent en vigueur dans la République de Maurice.

En signant ci-dessous, je/nous confirme/confirmons avoir lu, compris et accepté les conditions énoncées ci-dessus, ainsi que les *General Terms and Conditions* de la banque disponibles en ligne à l'adresse www.afrasiabank.com.

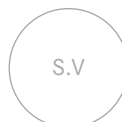
Cordialement

Signature (Titulaire principal/Tuteur Légal) _____ Signature (Co-titulaire) _____

POUR USAGE INTERNE SEULEMENT

Numéro de transaction : _____

Fait par : _____



Véifié par : _____